

La CNIL et l'Inria vont révéler les indiscretions d'Android



La CNIL et l'Inria vont révéler les indiscretions d'Android

CNIL va diffuser lundi une étude intéressante montée avec l'Inria. Elle visera à informer les utilisateurs de la masse de données personnelles passant dans les mains de leur smartphone et des applications installées. Une première campagne visait l'iPhone en avril 2013. Cette fois Android sera sur le grill.

Android, passoire ou blockhaus à données personnelles ?

Après une auscultation qui aura duré 3 ans, la CNIL va publier lundi une étude menée à bien avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria).

L'objet ? Révéler au grand jour les données qui sont enregistrées, stockées et diffusées par les smartphones. Alors que « plus de 30 millions de Français utilisent quotidiennement smartphones et tablettes (...) les utilisateurs savent très peu de choses sur ce qui se passe à l'intérieur de ces « boîtes noires » » affirment les deux entités dans un communiqué commun.

L'iPhone déjà épinglé en avril 2013

Ce projet de sensibilisation baptisé Mobilitics avait déjà fait l'objet d'une première vague de résultats en avril 2013, mais les attentions s'étaient alors concentrées sur les iPhone. Lors de cette campagne précédente, la CNIL et l'Inria avaient flairé 189 applications pour récolter 9 Go de données sur une période de trois mois. L'opération dénonçait par exemple le fait que trop d'applications et jeux aient pu obtenir l'identifiant unique de l'appareil (46 %) sa géolocalisation (33 % environ) ou avoir accès au carnet d'adresses (8 %) sans toujours pleinement justifier ces indiscretions ou du moins informer l'utilisateur. Apple avait alors réagi en modifiant certains paramètres, notamment concernant l'accès à l'UDID

« De nombreux acteurs tiers sont destinataires de données, par l'intermédiaire d'outils d'analyse, de développement ou de monétisation présents dans les applications. Les analyses permettent d'identifier plusieurs acteurs recevant des informations récupérées par l'intermédiaire de cookies spécifiques aux applications. Les acteurs classiques du traçage en ligne sont déjà très présents au sein de certaines applications, mais les chiffres montrent également l'émergence d'acteurs nouveaux dédiés au mobile » remarquait alors la CNIL. Du coup, celle-ci réclamait des magasins d'application de nouveaux modes d'information « des utilisateurs et de recueil du consentement. »

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.nextinpact.com/news/91332-la-cnil-et-l-inria-vont-reveler-indiscretions-d-android.htm>